BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL BTV Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional : Bxl.

V. ref.: _____

N. ref.: _____ RAPPORT N° : 86/080804/04

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Rue Milcamps n°168 1030 Bxl

PROPRIETAIRE : Detry.

Adresse : Rue Milcamps 168 1030 Bxl

DEMANDEUR : _____

Adresse : _____

INSTALLATEUR : Tummers SPRL

Adresse : Av Pierre Devis 26. 1160 Bxl

TVA ou CI : _____

EAN : _____

Ref.: _____ Compteur n°. _____

Index : _____

Date du contrôle : 04/08/2008. Type de contrôle : examen de conformité - ~~visite de contrôle suivant~~ :

(RGIE art. 270) (~~RGIE art. 271~~) (~~RGIE art. 276~~) (~~RGPT art.262~~) (R.T. ~~art. 231~~) (Prescriptions distributeur) _____

Type d'installation : Nouvelle - ~~Extension~~ - ~~Modification~~ - ~~Temporaire~~ - ~~Renforcement~~ - ~~Transfert prop~~r. ; Type locaux : Appartement 2ième étage

Début travaux : Fondations avant - ~~après~~ 1.10.81 - Installation électrique ~~avant~~ - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 2x230 V Protection raccordement Max 40 A

Câble aliment, tableau. princ. : 4 x 10 mm² Inter.gén. : type D40 A 0,3 A

Type électrode de terre : ~~boucle~~ - ~~barres~~ - piquets - ~~conducteur horizontal.~~ Schéma (TT)

Nombre de tableaux : 2. ; Nombre de circuits term.: 9 ; RA : 22 Ohm; RI tot 20. MOhm

Facteurs d'influences externes: /

DESCRIPTION : voir schemas.

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : Néant.

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
Vu le :
le responsable du distributeur
nom :
signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION :

1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 04/08/2033. (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour ~~autant~~ qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le même organisme avant le : _____

L'AGENT VISITEUR : n° + nom + signature 86 F. Beaumont

Le directeur,

Tableau 2 dans le wc de l'appartement au 2èmé étage

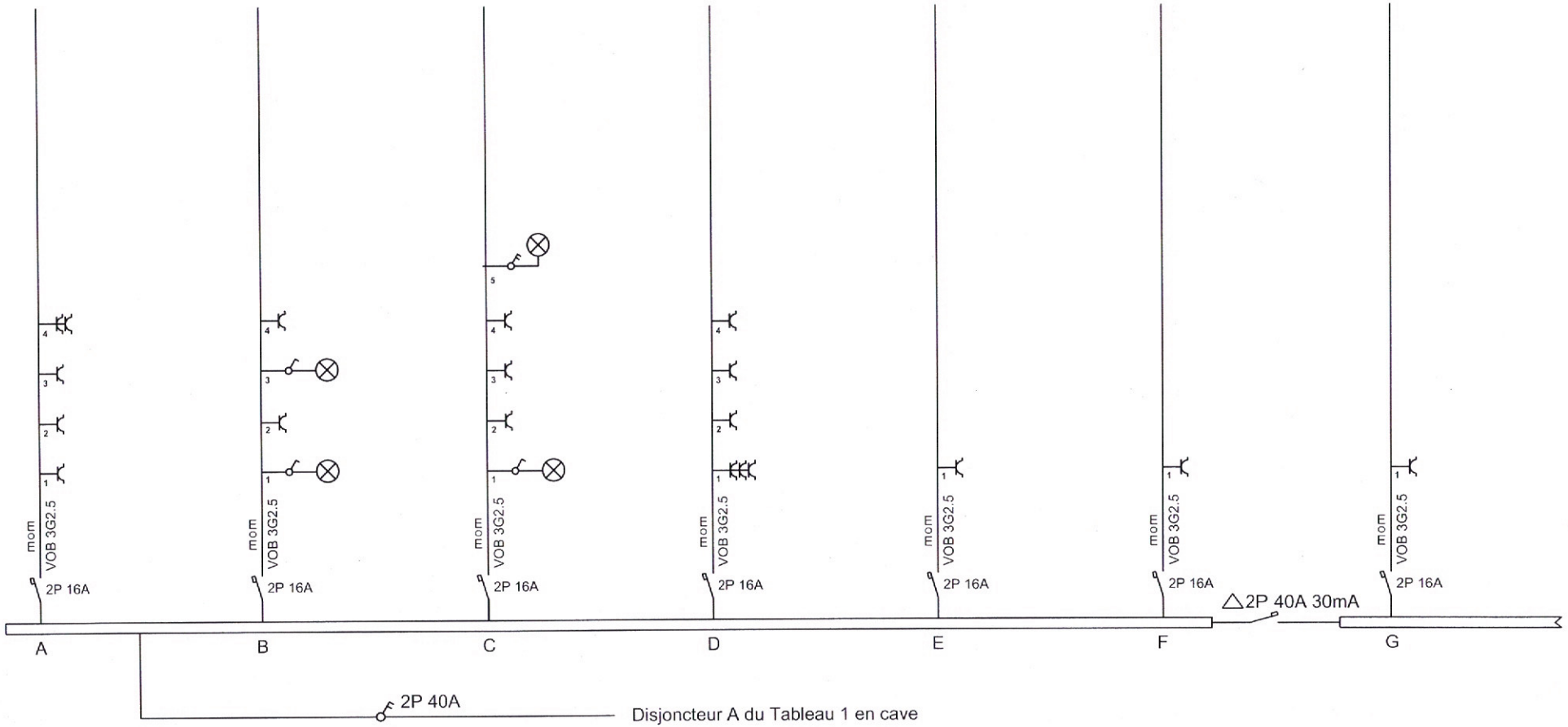

Chantier - Werf	Maître d'ouvrage - Bouwheer	Dat. plan	L'installateur - De installateur	L'organisme de contrôle Het keurengsorganisme
Appartement au 2ème étage ***Rue Milcamp 168*** ***1030 Schaerbeek***	Mr et Mme Detry	4 août 2008	Tummers sprl Avenue Pierre Devis n°26 1160 Auderghem	BTV N°86 F JEANNON Date et signature Datum en handtekening

Tableau 2 dans le wc de l'appartement au 2ème étage



Chantier - Werf	Maître d'ouvrage - Bouwheer	Dat. plan	L'installateur - De installateur	L'organisme de contrôle Het keurengsorganisme
Appartement au 1er étage ***Rue Milcamp 168*** ***1030 Schaerbeek***	Mr et Mme Detry	6 avril 2008	Tummers sprl Avenue Pierre Devis n°26 1160 Auderghem	Date et signature Datum en handtekening BTV N°86 F JEANNON

Appartement au 2ème étage
Rue Milcamp 168
1030 Schaerbeek

Appartement au 2ème étage

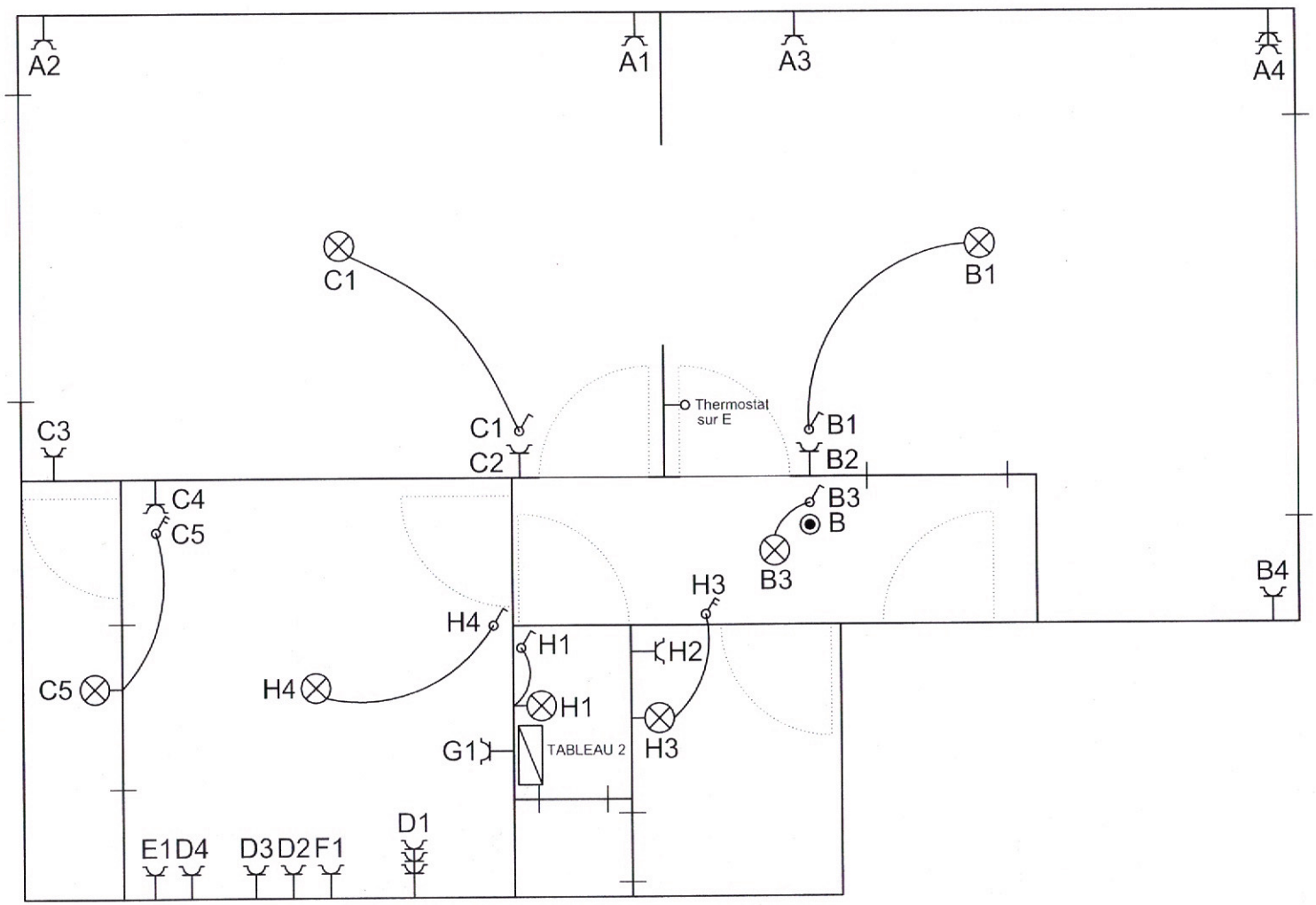

En cave

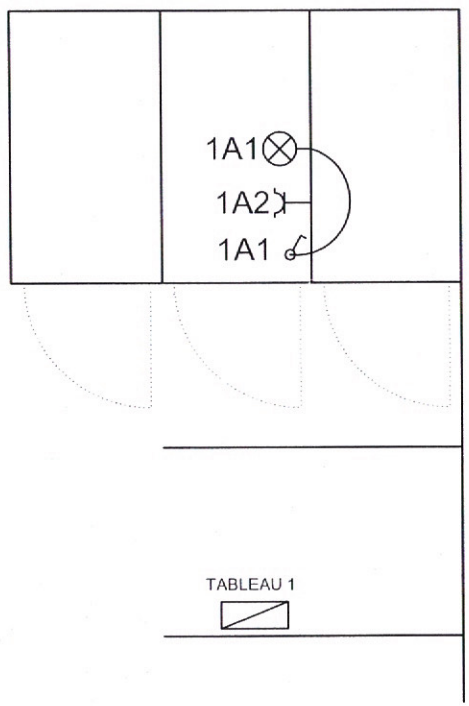

BTV N°86
F JEANNON

Tableau 1 en cave

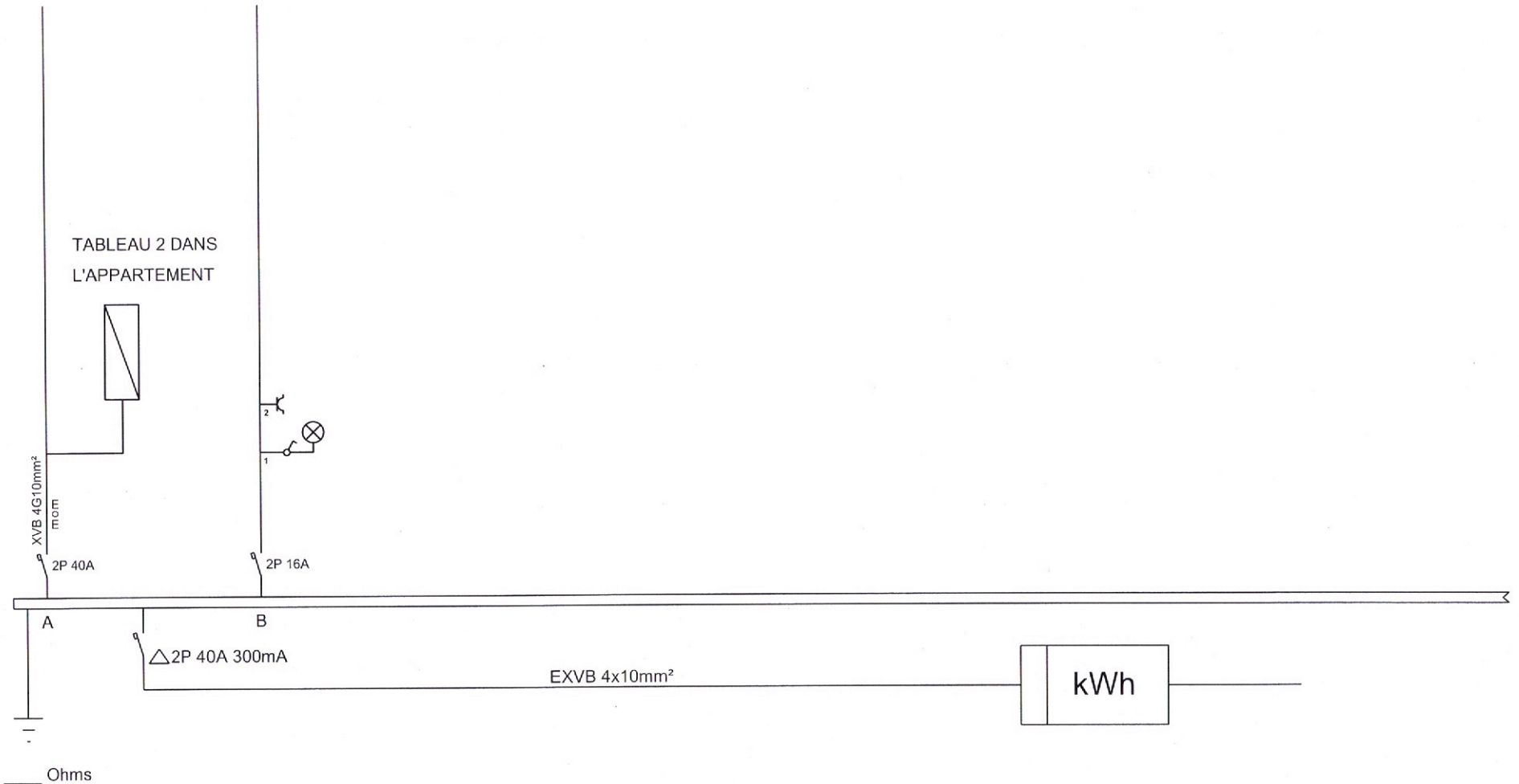

Chantier - Werf	Maître d'ouvrage - Bouwheer	Dat. plan	L'installateur - De installateur	L'organisme de contrôle Het keurengsorganisme
Appartement au 2ème étage ***Rue Milcamp 168*** ***1030 Schaerbeek***	Mr et Mme Detry	4 août 2008	Tummers sprl Avenue Pierre Devis n°26 1160 Auderghem	Date et signature Datum en handtekening BTV N°86 F. JEANNON